

REGLEMENT RAIDINGUE Samedi 8 juin 2024

1 – Lieu, date et nature de la compétition

Le 8 juin 2024, course à obstacles : la RAIDINGUE.

Rassemblement, départ et arrivée des courses sur les terrains extérieurs du complexe omnisports, Chemin Margarit à St Maurice l'Exil. Parking : rue Renelle.

→ Raidingue mineurs :

Aucun certificat médical exigé. Inscription en ligne et le matin même en fonction des places disponibles. Décharge médicale à signer.

→ Raidingue adultes : parcours non chronométré

Aucun certificat médical exigé. Inscription en ligne et le matin même en fonction des places disponibles. Décharge médicale à signer.

→ Raidingue adultes : parcours chronométré

Certificat médical athlétisme ou course à pied exigé. Inscription en ligne et le matin même en fonction des places disponibles.

- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'insuffisance physique.

2 500 m obstacles jeunes	- de 18 ans	9h30	5€	Départs échelonnés (30s à 1min)
5 000 m obstacles adultes	+ 18 ans	9h30	10€ solo 15€ duo	Départs échelonnés (30s à 1min)

→ Une récompense sera remise à la première femme, au premier homme, au premier duo et au duo le plus fun.

→ Ravitaillement à l'arrivée.

→ Dossards

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne, rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Tout dossard acquis en infraction avec le présent règlement ne permettra pas le classement du participant.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. En raison des départs échelonnés les organisateurs limitent le nombre d'inscrits à 240 participants aux courses d'obstacles.

→ Sécurité/secourisme

Présence de secouristes.

Chaque atelier des parcours d'obstacles sera tenu par un bénévole afin d'assister et porter secours aux concurrents en difficulté.

Tout concurrent est tenu d'assister, en cas d'accident, un autre concurrent dans l'attente des secours.

→ Cession du droit à l'image

Du fait de leur participation, les concurrents autorisent l'organisateur ainsi que leurs ayants droits, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports promotionnels et publicitaires de la course des Neutrons.

→ Modification, neutralisation ou annulation

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, aléa climatique, ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve. Les participants seront remboursés en cas d'annulation.

→ Résultats

Consultables sur les sites internet de la ville de St-Maurice-l'Exil (www.ville-st-maurice-exil.fr) et du chronométreur (logicourse).

Les organisateurs vous souhaitent de bonnes courses